

**PROJET DE
RENOUVELLEMENT
URBAIN**

LE QUARTIER DES TROIS-PONTS



Bilan de concertation

INTRODUCTION

De par sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit désormais le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, troisième ville de la Métropole Européenne de Lille, est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre du NPNRU, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix mènent des études urbaines en vue de la définir un projet d'aménagement (désenclavement, reconfiguration urbaine, nouveaux équipements et/ou programme,...) à l'échelle des quartiers Est de Roubaix.

Le secteur (quartiers Est - Roubaix) d'une superficie de 97 hectares, est à l'articulation des quartiers Nord et Est de la ville de Roubaix, il se trouve en partie Est en limite de la commune de Wattrelos. Il reprend une partie du quartier du Pile ainsi qu'une partie du quartier de l'Entrepost. Il est bordé sur sa partie Ouest par la rue Pierre de Roubaix axe historique de la Ville et dans sa partie Sud par le boulevard de Mulhouse qui marque la séparation avec le quartier d'habitat social des Trois Ponts. Enfin, il est traversé dans sa partie Nord par le canal de Roubaix.

Deux parties contrastées composent le périmètre de réflexion. La partie Nord d'une superficie de 50 hectares, se caractérise par de grands îlots à dominante économique ou de friches, avec toutefois quelques logements collectifs, notamment sociaux, récents et la présence plus ténue, de logements anciens, souvent en petits immeubles et maisons de villes. Ces logements sont souvent très dégradés et accueillent une population paupérisée. Ce secteur est également marqué par l'implantation du siège d'OVH, troisième hébergeur mondial internet, dont le développement est rapide et les besoins notamment fonciers sont croissants. D'autres activités économiques sont présentes posant la question de l'articulation des fonctions économiques, entre elles, avec une infrastructure et un espace public à vocation de loisir (berges et canal de Roubaix), et du logement à intégrer dans les réflexions pour répondre aux besoins des populations et des salariés.

La partie Sud d'une superficie de 14 hectares est composée majoritairement d'habitat privé ancien dégradé. Ce parc d'habitat dense concentre des problématiques de vétusté, de vacance et d'indignité. Il est occupé par une population aux revenus modestes et dont le taux de propriété occupante est de l'ordre de 50 %. C'est dans cette partie que se trouve également le périmètre retenu au Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PMRQAD)

Table des matières

INTRODUCTION	1
I. Rappel des temps antérieurs de concertation	3
II. Organisation et déroulement de la concertation préalable	4
A. Modalités de publicité et d'information du public	4
B. Modalités de mise à disposition du dossier	7
C. Modalités de participation	7
III. – Bilan de la concertation préalable	8
A. Synthèse des questions et propositions du public :	8
1 Synthèse des questions et propositions du public :	9
2 Détails des propositions du public	14
B. Liste exhaustive des questions et propositions	16
Annexes	36

I. Rappel des temps antérieurs de concertation

La phase actuelle de concertation préalable du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Roubaix s'inscrit dans une méthode de concertation plus large engagée dès 2017 à la fois sur les quartiers de l'Alma et de l'Epeule au sein de l'Arc Nord-Ouest et sur les quartiers du Pile et de Trois Ponts au sein du secteur Est.

Ainsi sur le quartier du Pile :

- ✓ **Le 20 avril 2018**, un atelier a été mené avec les associations du quartier et le conseil citoyen de Roubaix Est sur « la dynamique associative »
- ✓ **Le 18 mai 2018**, un nouvel atelier a été organisé sur les enjeux liés à la jeunesse
- ✓ **Le 06 juin 2018**, une réunion avec les associations du quartier et le conseil citoyen de Roubaix Est a permis de préparer la réunion publique de présentation des orientations stratégiques du projet
- ✓ **Le 12 juin 2018**, une réunion publique réunissant à la salle richard Lejeune une cinquantaine de participants a permis d'échanger autour des orientations stratégiques des Projets Pile et trois Ponts

L'actuelle phase de concertation préalable marque une étape décisive dans l'élaboration du projet : elle va permettre d'arrêter le projet urbain et sa programmation avant sa validation et la mise en œuvre par les partenaires. Elle ne marque pas pour autant la fin des échanges qui se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du projet.

II. Organisation et déroulement de la concertation préalable

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme qui précise que : « fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les projets de renouvellement urbain ».

Par ailleurs, l'article 7-1 stipule que « des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain ».

Cette concertation aura pour but de présenter au public les objectifs et enjeux de l'opération et de l'associer à son élaboration. A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

Conformément à la délibération n° 19 C 0152 du vendredi 5 avril 2019, les modalités suivantes ont été mises en œuvre lors de la concertation qui s'est déroulée du 1^{er} mars au 16 avril.

A. Modalités de publicité et d'information du public

Les modalités de concertation s'inscrivent dans la mise en œuvre et/ou la continuité de la délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017. Elles ont donc comprises :

- a) Réalisation d'une vidéo commentée présentant le projet mis en ligne sur le site de la commune de Roubaix (et relayée sur la plate-forme citoyenne de la MEL) : <https://www.ville-roubaix.tv/renovation-urbaine-quartier-trois-ponts.html>.
- b) Affichage annonçant le lancement de la concertation à la Métropole Européenne de Lille, en Mairie de Roubaix et en Mairie de quartier / maison du projet le cas échéant,

The poster features the MEL logo and the text "MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE". It includes a red ribbon graphic with the text "Prenez la parole !". Below the ribbon, it says "du 1^{er} mars au 16 avril 2021 inclus" and "CONCERTATION PRÉALABLE". At the bottom, it says "ROUBAIX NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ALMA, EPEULE, 3 PONTS ET PILE". The poster also contains small text about the purpose of the consultation and how to participate.

Quartiers	3 Ponts	Epeule	Alma	Pile
Réunions publiques	Jeudi 1 ^{er} avril à 18h En visioconférence (sur inscription)	Jeudi 25 mars à 18h En visioconférence (sur inscription)	Lundi 29 mars à 18h En visioconférence (sur inscription)	Lundi 29 mars à 18h En visioconférence (sur inscription)
Inscription aux réunions publiques/consultation des dossier(s)/Dépot de contribution	https://participation.melmetropole.fr/processes/concertationroubaix/pgr			
Lieux où consulter le dossier et contribuer	Mairie de ROUBAIX, 17 Grand Place Mairie de quartier Est 71 rue de Verdun Mairie de quartier Ouest 187 rue de l'Epeule Mairie de quartier Nord 46 boulevard de Metz Mairie de quartier Est 71 rue de Verdun Siège de la Métropole Européenne de Lille : 2, boulevard des Crés Unies à LILLE sur rendez-vous au 03.20.21.22.23			

Small text at the bottom right of the poster:

- > Les Conseils Citoyens concernés seront également invités à se prononcer sur le projet lors de réunions de travail dédiées.
- > Le Conseil métropolitain sera amené à tirer le bilan pour chacune de ces concertations. Les bilans seront mis en ligne sur le site <https://participation.melmetropole.fr/processes/concertationroubaix/pgr>

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE QUARTIER DES TROIS PONTS ROUBAIX

- c) Un avis presse dans la rubrique « annonces légales » de la Voix du Nord et de Nord Eclair publié le 27 février 2021

AVIS DE MÉTROPOLE

MEL MÉTROPOLE
EUROPEENNE DE LILLE

Démission Générale
Accompagnement politique en
aménagement des territoires
03.69.21.07.00

**CONCERTATION PRÉALABLE
ROUBAIX**

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN
DES QUARTIERS ALMA, EPEULE, 3 PONTS ET PILE

Le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) porte à la connaissance du Public que le nouveau programme de renouvellement urbain des quartiers Alma, Epeule, 3 Ponts et Pile à Roubaix, fera l'objet d'une **concertation préalable** au titre L103.2 du Code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

- Des dossiers de concertation exposant les projets sont à la disposition du public **du lundi 1^{er} mars au vendredi 16 avril 2021 inclus**, aux lieux et aux heures indiquées dans le tableau ci-dessous, aux jours et horaires indiqués sur le site internet [lillemetropole.fr](http://participation.lillemetropole.fr).
- Des registres destinés à recevoir les observations du public sont joints aux dossiers de concertation dans ces lieux et sur le site internet ci-dessus. Chacun peut y inscrire ses observations jusqu'au **vendredi 16 avril 2021 inclus**.
- Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant le lieu et lieux vers lesquels sont consultables les dossiers et où toute personne peut y inscrire ses observations jusqu'au **vendredi 16 avril 2021 inclus** ainsi que les dates des réunions publiques.

Quartier	lieu	date	horaire	lieu	date	horaire	
Réunion publique	Jardin 1er arrondissement lieu d'inscription	Jeudi 1 ^{er} mars à 18h	En visioconférence lieu d'inscription	Jeudi 25 mars à 18h	En visioconférence lieu d'inscription	Lundi 22 mars à 18h	En visioconférence lieu d'inscription
Inscription aux dossiers publiques et inscription des personnes ayant participé à la concertation	http://participation.lillemetropole.fr						
Mairie de ROUBAIX, 17 rue de l'Police							
Mairie du quartier Est	71 rue du Jardins	Mairie du quartier Ouest	71 rue du Jardins	Mairie du quartier Nord	80 boulevard de Mézières	Mairie du quartier Est	71 rue du Jardins
Mairie du quartier du Pile - 13, rue de Condé							
Site de la Métropole Européenne de Lille : http://bit.ly/33f3233							

Les Conseils Citoyens concernés seront également invités à se prononcer sur le projet lors de réunions de travail dédiées.

Le Conseil métropolitain sera amené à tirer le bilan pour chacune de ces concertations. Les bilans seront mis en ligne sur le site <https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationroubaixprojet>

- d) Distribution d'un flyer « en toute boîte » et d'affiches en Mairie pour annoncer la tenue de la concertation

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE

RÉUNION PUBLIQUE QUARTIERS EST – TROIS PONTS

CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

Présentation du projet de rénovation de votre quartier dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), afin de recueillir vos questions, vos remarques et propositions.

JEUDI 1^{ER} AVRIL A 18H EN VISOCONFÉRENCE

En présence de :

- Max-André PICK, Premier Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de la rénovation urbaine
- Catherine CRESENT, Adjointe au Maire en charge des quartiers EST
- Malin ELGARNI, Elu de proximité en charge des Trois-Ponts
- Pierre-François LAZZARO, Conseiller délégué en charge de la démocratie participative et des conseillers citoyens

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à la réunion, il vous suffit de vous inscrire :
<https://participation.lillemetropole.fr/>
Un mail de confirmation vous sera envoyé avec le lien vous permettant de rejoindre la réunion.



- e) Information sur le compte Facebook de la MEL et de la ville de Roubaix

Ville de Roubaix a publié une vidéo dans la playlist **Rénovation urbaine**.
25 mars, 11:15

[Rénovation urbaine aux Trois-Ponts] La date de la réunion publique de concertation dans le Quartier des Trois-Ponts est le jeudi 1er avril en ligne de 18h à 20h. Pour participer, vous devez vous pré inscrire sur participation.lillemetropole.fr

Un mail de confirmation vous sera envoyé avec le lien vous permettant de rejoindre la réunion. Vous pouvez vous inscrire sur <http://bit.ly/3v39j3t>

Pourquoi participer ?

Ces réunions de concertation réglementairent ont pour objectif de présenter les quatre projets de rénovation dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) afin de recueillir vos questions, vos avis, vos remarques et propositions.

À l'Est, quartier caractéristique des sites d'intervention de l'ANRU, les Trois-Ponts ont déjà fait l'objet d'un important programme de rénovation urbaine dans le cadre du PRU 1. À travers lequel le quartier bénéficiera d'investissements importants orientés vers les équipements et les espaces publics pour aller vers plus de confort de vie et attirer de nouveaux habitants.

Plus d'infos sur <http://bit.ly/3v39j3t>

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

QUARTIER DES TROIS PONTS

ROUBAIX



VILLE DE
ROUBAIX

En Bref 03

CONCERTATION PUBLIQUE

Pour participer, vous devez vous pré inscrire : <https://participation.lillemetropole.fr/>. Il suffit de remplir un formulaire en ligne et de vous connecter à l'application pour échanger avec les élus et les citoyens. Cela vous permettra d'expander la réunion.

CALENDRIER

- EPESLE :** jeudi 25 mars de 18h à 20h
- ALMA :** lundi 29 mars de 18h à 20h
- TROIS PONTS :** jeudi 1er avril de 18h à 20h

Prévoir pour venir ?

Ces réunions de concertation régionales sont pour objectif de faire évoluer les projets de rénovation dans le cadre du INPIUR (nouveau programme national de renouvellement urbain) afin de recueillir vos contributions et vos idées pour ces projets.

Quelle suite à ces concertations régionales ?

Une fois vos retours recueillis à l'issue de la réunion, il sera procédé à une analyse des idées et des suggestions apportées. Ces dernières seront intégrées au bilan de concertation. Celui-ci détaillera les consignes de rénovation et les projets qui en découlent. Ce bilan sera mis en ligne sur le site internet dédié participation.lillemetropole.fr

Informations pratiques pour assurer votre avis

jeudi au 16 avril 2021

- Régler son inscription sur <https://participation.lillemetropole.fr>

- Renseigner son adresse de la MEL, dans les mairies de quartiers (est, Nord, Ouest, Centre et à la Mairie du RPA) ou au 03 69 00 00 00

Les horaires d'ouverture de ces lieux sont à vérifier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le respect des gestes barrières est obligatoire.

LA PISCINE HORS LES MURS

Depuis le 19 janvier, les nageurs de la piscine partout dans le monde ont pu faire leur entraînement dans la ville de Roubaix en proposant un « radeau en bulle ». Cette exploitation en décline pour commercer, en ce sens que les personnes doivent être dans des bulles au mur : paysage, expressions du visage, rire, émotion, etc. Les derniers rythmes et profondeur. A ce jour, plus de 60 classes ont été réalisées pour intégrer pour cette solution de substitution, en attendant la réouverture.

www.leglobeonline.com

Inscriptions scolaires

La période d'inscription scolaire sera ouverte du mardi 2 mars au vendredi 5 mars.

- Pour une première inscription à l'école,
- sans dossier
- ou un document
- NOUVEAU :** inscription possible par courriel inscriptions@lillemetropole.fr

Inscriptions aux ALSH

Location de places jusqu'au 1er avril

[Belvoir compilation page 21](#)

- f) Information sur l'open agenda de la ville de Roubaix
- g) Communiqué de presse paru dans la Voix du Nord le 3 mars 2021
- h) Une actualité sur le site lillemetropole.fr le 1^{er} mars 2021.
- i) Une brève dans le magazine MEL du mois d'avril 2021 distribué en toute boîte et lisible en ligne sur lillemetropole.fr.
- j) Un atelier mené avec les associations du quartier et le conseil citoyen de Roubaix Est sur « la dynamique associative » le 20 avril 2018

- k) Un atelier sur la jeunesse le 18 mai 2018
- l) Tenue de deux réunions publiques en distanciel, compte tenu des conditions sanitaires en lien avec l'épidémie de la COVID 19, en présence de Max-André PiCK, 1^{er} adjoint et Pierre-François LAZZARO, conseiller délégué à la ville de Roubaix, accompagnés de techniciens de la ville de Roubaix et de la MEL. La première s'est déroulée en présence des membres du conseil citoyen le 11 mars 2021 et a réuni 26 participants. La seconde, en format réunion publique s'est tenue le 1^{er} avril 2021 réunissant 29 participants. Cette réunion a été relayée sur la plate-forme citoyenne et est toujours visible ici : <https://www.ville-roubaix.tv/reunion-publique-de-concertation-quartier-trois-ponts.html>.



10 - Roubaix et la métropole

Rénovation urbaine : sept réunions en « visio » du 11 mars au 1^{er} avril

Le fil de la concertation de la population sur la rénovation urbaine de Roubaix (est) a été relancé ce jeudi 11 mars par l'opérateur Zadim et la Ville de Roubaix, qui n'avait pas pu maintenir le lundi trois réunions, dans un état de confinement.

B. Modalités de mise à disposition du dossier

Un dossier en format papier a été mis à la disposition du public au siège de l'enquête, à la MEL, 2, boulevard des Cités Unies CS 70043, Cedex, 5980 Lille ainsi qu'à la Mairie de Roubaix.

Ce dossier a également été mis à disposition sur le site de la plateforme citoyenne de la MEL :
<https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationroubaixnpru/f/299/debates/146>

Il regroupe quatre parties :

1. Qu'est-ce que la concertation réglementaire ?
2. Pourquoi faire un projet de renouvellement urbain ?
3. Le projet pour le quartier des Trois-Ponts
4. Les grandes étapes du projet

C. Modalités de participation

Les habitants ont pu participer à cette concertation à l'aide :

- Des registres papier disponibles en mairie de Roubaix et à la MEL,
- Du registre en ligne disponible sur le site de la plate-forme citoyenne de la MEL.

Les réunions publiques des 11 mars et 1^{er} avril 2021 ont également pu permettre aux citoyens de s'exprimer.

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

QUARTIER DES TROIS PONTS

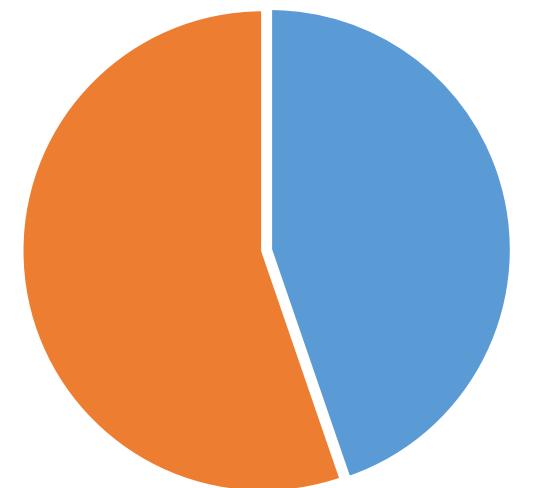
ROUBAIX

III. – Bilan de la concertation préalable

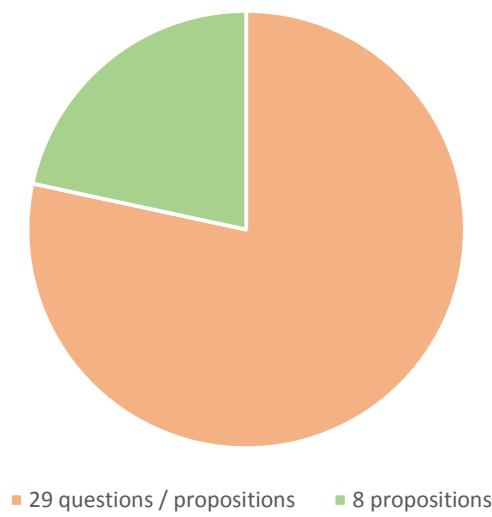
A. Synthèse des questions et propositions du public :

Ce bilan de concertation reprend de manière synthétique et thématique l'ensemble des contributions issues des réunions dématérialisées (et du tchat), des registres papier ou de la plate-forme citoyenne.

Répartition des contributions écrites et orales



Répartition des questions et des propositions



1 Synthèse des questions et propositions du public :

Les 8 thématiques suivantes ont fait l'objet de questions ou d'observations du public, pour un **total de 29 contributions** :

- Relogement (6 contributions)
- Démolition / Réhabilitation (3 contributions)
- Equipements publics / Espaces publics (5 contributions)
- Voirie / Stationnement (3 contributions)
- Vie du quartier (1 contribution)
- Environnement (1 contribution)
- Emploi (1 contribution)
- Déroulement de la concertation et participation du public au projet (9 contributions)

Relogement

Où en est le relogement des habitants du foyer Adoma ? Est-ce que les liens de solidarité et de connaissance seront un critère quant à la localisation du relogement ?

Adoma débutera le relogement qu'en 2022. Concernant les Chibanis, Roubaix a pris un engagement avec Adoma pour les reloger et de préférence dans un même quartier.

De quel type sera le bâti qui servira au relogement ?

Pour le relogement, c'est la charte du logement qui s'applique. A la suite d'un diagnostic individuel, l'habitant se voit proposer une première offre de relogement qu'il peut refuser, ainsi que la deuxième. Mais il sera prié d'accepter la troisième offre de logement. Concernant le renouvellement urbain roubaisien, en général, les habitants acceptent le premier logement.

Quelles solutions pour les personnes qui souhaitent rester à Roubaix ? **A propos des 5 000 logements vacants à Roubaix, est-ce qu'ils sont disponibles au relogement ?**

Sont prévus 80 logements construits sur le quartier. Le projet démolit beaucoup plus qu'il reconstruit poursuivant ainsi un objectif de dédensification. Les 5000 logements ne sont pas disponibles en l'état car pas encore réhabilités. L'ANRU incite à la rénovation au lieu de reconstruire sur site.

Pour la tour D, vous disiez déjà en 2019 que les gens de la tour D allaient être relogés. Pour les barres de la rue de Verdun, qu'elles allaient être réhabilitées et que ces habitants allaient être relogés temporairement. Or, personne n'a été relogé pour la tour D alors que c'est un véritable squat. Quand est-ce qu'ils seront relogés alors qu'ils sont en danger ?

La phase de relogement des tours D et E est engagée et Il y a des relogements qui sont déjà réalisés. D'ores et déjà une quarantaine de familles de la tour D a été relogée et une vingtaine pour la tour E soit soixante familles au total. Pour les rénovations, nous avons 6 ans devant nous pour faire l'ensemble des travaux. Dans le cadre du NPRU les bailleurs ont l'obligation de maintenir leur niveau d'entretien jusqu'au départ du dernier locataire et à ce jour aucun fait de péril n'a été constaté même si vivre dans une tour en partie vide est en effet une véritable difficulté c'est pourquoi nous faisons tout ce qui est possible pour accélérer les relogements.

Il faut que les personnes qui souhaitent rester dans le quartier le disent dès le début. D'autre part, les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles, les problèmes récurrents de chauffage ou d'eau chaude. Nous avions demandé que soit mis en place une commission stratégique qui permet de réunir de façon régulière le bailleur, la mairie, la police, tous les acteurs du quartier pour que tous ces problèmes de vie au quotidien soient abordés.

Des instances de coordinations existent entre la MEL, la Ville, les bailleurs et la police. Cela fonctionne plutôt bien. Les habitants peuvent saisir individuellement la Ville directement en cas de problème. Ce lien direct se passe plutôt bien. Si le besoin s'en fait sentir on peut avoir une réflexion sur la mise en place d'un espace de dialogue direct et récurrent entre la Ville, le Bailleurs et les locataires.

Démolitions et réhabilitations

Combien de logements supprimés sur les tours D et E ?

172 logements supprimés s'agissant des tours D et E.

Quand est-ce que vont débuter les travaux des tours D et E ?

Les délais de relogement influent sur les délais de démolition des immeubles concernés. Il est difficile de prévoir une date de démolition. Aujourd'hui, une quarantaine de familles a été relogée pour la tour D, une vingtaine pour la tour E.

Soutien apporté à la démolition des Tours D et E qui pourrissent le quartier depuis des années du fait des très mauvaises conditions de vie de ses habitants ainsi que l'édification d'espaces verts et de jeux sur les terrains qu'elles occupent.

C'est en effet un axe important du projet de rénovation sur les Trois Ponts qui s'inscrit dans la continuité du projet de l'ANRU 1 pour terminer la rénovation du quartier.

Équipements publics

Question relative au futur centre social et sa localisation.

Actuellement, il y a un centre social pour quatre quartiers dont celui des Trois-Ponts. Le prochain centre social pourrait être réalisé d'ici 2024 avenue de Verdun à proximité des deux bâtiments qui connaissent une réhabilitation lourde.

Question relative au city park qui est adjacent au groupe scolaire Léo Lagrange. Est-ce qu'il est compris par le projet de renouvellement urbain ?

L'école et ses alentours ne font pas partie du projet de renouvellement urbain mais la Ville peut agir dès maintenant à partir de ses fonds propres sur les questions de sécurité des bâtiments.

Question sur la nature de la salle de sport dont la construction est prévue par le projet de renouvellement urbain?

La nature de la salle de sport rue d'Anzin fait partie des sujets qui ne sont pas arrêtés et pour lesquels les habitants peuvent être source de propositions. Des ateliers de co-construction du projet seront mis en place.

Pourquoi un pôle jeunesse plutôt qu'un pôle santé ?

Le besoin a été identifié en phase de diagnostic dans les ateliers tenus en 2018. A contrario le besoin d'un pôle santé n'est pas apparu la pharmacie des Trois Ponts jouant déjà un rôle d'importance.

Nous accueillons très favorablement la création des équipements prévus, notamment le pôle jeunesse à la rue d'Anzin et le pôle « famille » qui permettra une relocalisation du centre social.

C'est en effet un axe important du projet de rénovation sur les Trois Ponts.

Voirie et stationnement

Est-ce que sont prévus des ralentisseurs sur l'avenue de Verdun pour empêcher les incivilités routières ?

Concernant les incivilités routières, une réflexion est en cours en dehors du NPRU en attendant le tramway qui changera drastiquement l'aménagement de cette avenue.

Un parking est-il prévu à proximité de l'école Saint-Nicolas ?

Pour le parking, cela ne fait pas partie du projet de renouvellement urbain mais la Mairie a bien conscience de cette requête et recherche des solutions.

Est-il possible de relier les Trois-Ponts au canal ?

Un verdissement de l'avenue Brame est prévu ainsi que de nouveaux aménagements urbains qui permettront d'accéder au canal.

Vie du quartier

Quel budget consacré aux aménagements temporaires ?

600 000 euros de budget prévu pour les aménagements temporaires des Trois Ponts.

Environnement

Quel est le cadre environnemental et également sur les reconstructions, rénovation, tout ce qui est transition écologique. Est-ce que c'est pris en compte pour les bâtiments publics, la crèche le centre social etc. ?

Les espaces publics et espaces verts vont être considérablement développés. L'avenue Brame par exemple accueillera un mail végétalisé. Concernant les constructions, nous n'avons pas encore écrit les programmes de construction mais nous allons y intégrer des prescriptions fortes en termes de maîtrise de l'énergie d'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement. Par exemple, comme pour le centre de petite enfance du Pile, nous resterons sur un haut niveau de prescription et de qualité tant d'un point de vue architectural qu'énergétique.

Emploi

Vu l'augmentation de la taille des espaces verts, la ville entend recruter du personnel ?

Oui la ville a prévu dans ses projections budgétaires des moyens supplémentaires. Par l'embauche de personnels ou par des entreprises privées. On parle de 2 à 3M d'euros de coûts de fonctionnement supplémentaires par rapport aux nouveaux espaces publics.

Information du public, déroulement de la concertation

Question sur les modalités d'information.

Des flyers ont été distribués en toutes boîtes. Il y a également eu une information sur le site internet de la ville et sur celui de la MEL ainsi que dans la presse. Malgré cela il restera toujours des personnes estimant ne pas avoir été informés. C'est normal et cela peut arriver mais tout a été fait pour garantir une information la plus complète possible.

Au sujet de l'information, les décisions prises par la ville et la MEL au sujet des projets NPRU ne font pas toujours l'objet d'une information préalable des Conseils citoyens. Les réunions publiques organisées tout au long du mois de mars et au début du mois d'avril ont bénéficié du service minimum en termes d'information des habitants. Les dossiers des différents projets sont difficilement accessibles, la fracture numérique rend l'accès à la plateforme métropolitaine impossible pour de nombreuses personnes. L'information est disponible, mais de fait difficile d'accès.

Conformément aux modalités de concertation adoptées par la MEL par délibération :

1. La procédure de concertation préalable a intégré, deux temps de réunions publiques dont l'une tenue en présence des membres du Conseil Citoyen et qui s'est tenue préalablement à la seconde réunion ouverte à tous les citoyens.
2. l'information du public a été réalisé par l'intermédiaire de l'ensemble des médias à la disposition des collectivités et comme suit :
 - Affichage annonçant le lancement de la concertation à la Métropole Européenne de Lille, en Mairie de Roubaix et en Mairie de quartier / maison du projet le cas échéant,
 - Un avis presse dans la rubrique « annonces légales de la Voix du Nord et de Nord Eclair
 - Distribution d'un flyer « en toute boîte » et d'affiches en Mairie pour annoncer la tenue de la concertation
 - Information sur le compte Facebook de la MEL de la ville de Roubaix
 - Information sur l'open agenda XXL de mars de la ville de Roubaix
 - Un communiqué de presse paru dans la Voix du Nord le 3 mars 2021
 - Une actualité sur le lillemetropole.fr le 1^{er} mars 2021.
3. La mise à disposition des dossiers a été assurée par le biais :
 - D'un dossier en format papier mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix et en mairie de quartier / maison du projet le cas échéant.

- D'un dossier en format numérique mis à disposition sur le site de la plateforme citoyenne de la MEL ainsi que du site internet de la ville de Roubaix et complété d'un film de présentation de chacun des projets

Au sujet du format de la concertation : Nous comprenons parfaitement le fait qu'il faille adapter la concertation en raison de la situation sanitaire, nous déplorons néanmoins le fait que les conditions pour accéder aux réunions sont compliquées. Au-delà du fait d'avoir une connexion internet, il faut s'inscrire sur la plateforme métropolitaine en ligne, il faut parfois s'inscrire 2 fois pour avoir le lien d'entrée, puis télécharger une application particulière. Les obstacles techniques sont donc multiples et de nature à affecter la participation du fait de l'illectronisme.

Conformément à sa délibération cadre 20 C 0453 visant à préciser les Modalités de participation du public en période de crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille a réalisé les réunions publiques en distanciel par l'intermédiaire de la plateforme de visio conférence qu'elle a adopté. Par ailleurs, dans le respect du droit à l'image et afin de permettre la rediffusion des séances il a été nécessaire de procéder par le biais d'une pré-inscription individuelle permettant de recueillir l'assentiment écrit des participants quant à la rediffusion des séances. Enfin un dispositif d'interpellation direct ou indirect des services de la MEL concernant les problématiques de connexion a été mis en place et a permis de lever les obstacles techniques d'accès aux séances.

Au sujet du format de la concertation : Nous avons beaucoup de mal à comprendre le but réel des réunions publiques, il s'agit des réunions dites de concertation, mais il s'agissait surtout d'information.

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix. Cette démarche a permis de réaliser des réunions publiques et ateliers en vue de mieux cerner les enjeux du secteur en amont des premières propositions d'aménagement. Ces étapes de communication et de concertation pourront être valorisées dans le bilan de concertation.

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille a souhaité mettre en œuvre concertation sur les quatre opérations d'aménagement de roubaix, en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation avait pour but de présenter au public les objectifs et enjeux des opérations et de recueillir l'avis du public sur ces projets. Elle s'est déroulée selon les modalités adoptées par le Conseil de la Métropole européenne de Lille du 5 avril 2019.

Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Il y a une contradiction claire de la ville quant à la question des corps intermédiaires. La ville souhaite une relation directe avec les habitants dans le cadre de la concertation et refuse que des collectifs se fassent les « porte-parole des habitants ».

La liberté associative est un droit essentiel, la liberté individuelle tout autant. Dans le cadre du relogement des familles tout comme dans le cadre des acquisitions le dialogue individuel direct sans intermédiaire sera la règle afin de préserver la confidentialité des échanges. En ce qui concerne la conduite du projet tout à chacun est concerné. En premier lieu les habitants eux même mais aussi les structures associatives comme le comité de quartier ou le centre social. L'avis de chacun compte.

Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Nous estimons que la durée de cette première période de concertation est trop courte : un mois et demi.

Conformément à la législation en vigueur la durée minimale d'une procédure de concertation préalable est de 15 jours. Considérant l'importance du projet ainsi que la situation sanitaire la Métropole Européenne de Lille a décidé d'étendre cette durée à 1 mois et demi. Par ailleurs, cette procédure de concertation préalable du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine de Roubaix s'inscrit dans une méthode de concertation plus large engagée dès 2017 à la fois sur les quartiers de l'Alma et de l'Epeule au sein de l'Arc Nord-Ouest et sur les quartiers du Pile et de Trois Ponts au sein du secteur Est.

Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation : Nous ne comprenons pas le cloisonnement des discussions. En effet, les commerçants participent à des réunions distinctes des autres réunions

publiques. Des réunions où les conseillers citoyens ne sont pas admis. Demande de ne pas cloisonner les réunions

Le NPRU porte une démarche de concertation globale. Celle-ci ambitionne de porter une construction collective du projet au travers des démarches collectives mises en œuvre depuis 2018 (marches urbaines, réunions publique diagnostiques, réunions publiques de partage de la stratégie,...) mais également en accompagnant les démarches individuelles ciblées telle que l'accompagnement des relogements ou l'accompagnement des commerçants afin de permettre à chacun de se projeter dans les projets mais également dans leurs parcours individuels.

2 Détails des propositions du public

Les **4 thématiques** suivantes ont fait l'objet de **8 propositions** :

- Déroulement de la concertation et participation du public au projet (5 propositions)
- Vision d'ensemble du programme NPNRU de Roubaix (1 proposition)
- Espaces publics (1 proposition)
- Environnement (1 proposition)

Déroulement de la concertation et participation du public

Se servir du journal de l'école qui tend à devenir un journal de quartier pour communiquer sur l'avancement du projet de renouvellement urbain.

Cette proposition est retenue, la Mairie a pris le parti d'être totalement transparente sur le projet et se réjouit qu'une telle idée soit proposée. Elle se tient à la disposition de l'école pour mettre en place cela.

Au sujet de l'information, demande d'une meilleure transparence sur les prises de décisions. Nous appelons les pilotes de la rénovation à ouvrir au débat la question du renouvellement urbain et à ne pas limiter les prochaines phases de concertation sur quelques sujets seulement. Nous demandons également à ce que les habitants puissent se prononcer sur les projets via des référendums locaux.

Cette proposition est déjà prise en compte. La concertation sur le NPNRU de Roubaix n'est pas une démarche récente. Elle est engagée depuis la fin 2017 au travers des différentes étapes rappelées dans le cadre de ce bilan. Chaque étape, partage du diagnostic, partage et débat autour des orientations, présentation des projets avant présentation à l'Agence de Rénovation Urbaine,...ont permis d'orienter la réflexion pour aboutir aux projets actuellement proposés. Ces étapes étant réalisées il est de l'ambition des collectivités de les poursuivre en organisant des ateliers de coproduction des espaces avec les habitants dans les mois et années à venir. En termes de transparence, l'ensemble de la démarche concertative engagée depuis 2018 et à fortiori la phase actuelle de concertation préalable, fait déjà l'objet d'une totale transparence. L'ensemble des supports et comptes rendus des différentes séances est disponible et accessible à tous sur le site de la Fabrique de la ville (<https://lafabrique.ville-roubaix.fr/npru-roubaix>)

Au sujet de l'information, il est urgent de mettre en place des maisons du projet. Actuellement, il semble que la maison du projet du Pile soit mise à contribution pour les Trois-Ponts et le Pile, il serait de bon ton qu'une antenne soit accessible en Maison des services dans les Trois-Ponts. L'Alma et L'Épeule n'ont pas de maison du projet et nous considérons que ce lieu est indispensable.

Cette proposition est prise en compte. Le NPNRU prévoit l'ouverture de 4 maisons du projet intégrées à des lieux accueillant du public et déjà existants afin de faciliter leur création rapide.

Afin qu'une co-construction intégrant les corps intermédiaires soit mise en œuvre dans un esprit de respect et d'équité, nous proposons aux pilotes de la rénovation que nous mettions tous sur pied un véritable pacte de confiance, un partenariat qui serait techniquement formalisé.

Cette proposition est prise en compte. Le NPNRU est constitué de quatre projets d'aménagements. La ville de Roubaix porte l'ambition d'élaborer sur l'année 2021 un guide de la concertation formalisé s'appliquant à l'ensemble des projets d'aménagement mis en œuvre sur le territoire communal dont le NPNRU.

Vision d'ensemble du programme NPNRU de Roubaix

Remarque portant sur le projet NPNRU de Roubaix. Le projet de renouvellement urbain ne comprend pas assez les critères socio-économiques des habitants qui subissent le projet de renouvellement urbain. Le relogement les dessert car leurs logements sont bradés et ils ne retrouvent jamais mieux notamment en termes d'équipements publics : école, associations, travail. Difficile pour une famille de racheter un logement équivalent. Le programme de renouvellement urbain doit donc reposer au préalable sur : l'information des bailleurs sociaux constructeurs et plans de démolition en amont, un dédommagement honnête aux expropriations, davantage d'ateliers avec les habitants.

Cette remarque n'est pas retenue. En effet, aucune procédure d'expropriation n'est prévue sur les Trois Ponts, le projet ne concernant que le patrimoine des Bailleurs sociaux. Par ailleurs de nombreux ateliers de concertations seront en effet prévus sur les aménagements, les espaces verts et les équipements prévus dans le quartier.

Equipements publics

Soutien du verdissement de l'avenue Brame et l'aménagement transitoire de deux grandes parcelles du quartier. Néanmoins, si l'aménagement de ces parcelles est transitoire, en attendant de nouveaux projets, ces espaces doivent être d'utilité publique. L'un de ces projets doit être une maison de la santé permettant de lutter contre le non-recours aux actes de prévention, mais aussi de stimuler l'offre de soins médicaux.
Cette proposition n'est pas retenue dans le cadre du NPNRU. En effet ces aménagements seront provisoires dans l'attente des projets immobiliers et doivent donc être légers et démontables. Par contre post NPNRU, l'idée d'intégrer une maison de santé dans les programmes immobiliers pourra être étudiée.

Environnement

Proposition de boiser davantage et de sauvegarder les arbres de la friche située boulevard de Mulhouse pour favoriser la biodiversité.

Cette proposition est retenue. C'est l'objectif de la Ville que de développer les îlots de végétalisation. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle a adopté la charte de l'arbre afin de préserver les arbres pouvant l'être. Tous les arbres ne pourront pas être préservés mais l'état de santé de chaque arbre sera analysé avant de décider de son abattage.

B. Liste exhaustive des questions et propositions

a) Questions et propositions orales du public

L'enregistrement vidéo de la réunion publique est disponible sur le site de la ville de Roubaix en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ville-roubaix.tv/reunion-publique-de-concertation-quartier-trois-pons.html>

b) Questions et propositions écrites du public

Contenu exhaustif du chat de la réunion publique du 1^{er} avril 2021

Le 01/04/2021 à 18h21 :

Si le foyer Adoma est voué à la démolition, à quel point en est le délogement et le relogement des résidents ? Est-ce que d'une part, il sera reconstruit ailleurs dans Roubaix ou la MEL ? D'autre part, est-ce que la préservation des liens de solidarité entre les résidents pouvant exister au sein de la résidence sera prise en compte lorsqu'il faudra les reloger ? Malheureusement, les résidents sont touchés par une forte précarité, ils doivent être informés de leurs droits et ne subir ni leur relogement, ni leur vie future.

Le 01/04/2021 à 18h35 :

Les tours D et E combien de logements au total supprimés combien sur le foyer. logements vides ? et donc autant de relogements quelle propositions pour les personnes qui voudraient rester sur Roubaix ?

Le 01/04/2021 à 18h58 :

L'avenue de Verdun est confrontée à des problèmes comme l'absence de visibilité créée par les buissons installés le long des voies. De plus, si la vitesse est limitée à 30 km/h, il n'y a pas de ralentisseurs dans une avenue où les incivilités routières sont fréquentes et où déambulent de nombreux écoliers et collégiens. Est-ce que des modifications sur cette avenue sont envisageables pour tenter de sécuriser cette artère structurante pour le quartier.

Le 01/04/2021 à 19h29 :

Liaison 3 ponts -canal comment le rendre désirable ?

Contributions sur le site de la MEL

Le 06/04/2021

Bonjour

directrice du groupe scolaire Léo LAGRANGE, je souhaiterai que les élèves, leurs parents et l'ensemble de mon équipe pédagogique puissions participer activement à l'étude de la restructuration du quartier des 3 ponts. En effet, il me semble essentiel que les jeunes enfants qui grandiront dans ce quartier, puissent donner leur avis sur leurs besoins, leurs attentes, leurs envies. Cette rénovation urbaine doit être l'occasion de repenser les choses avec les principaux concernés afin que les investissements soient à l'image des besoins . Les écoles du quartier doivent être aussi prises en compte et évoluer au même titre que les habitations ou les structures puisqu'elles représentent pour les enfants une majorité de leur temps et lieux de vie. L'école tout comme l'habitat et le cadre de vie du quartier doit donner envie aux enfants d'y venir, d'y rester et surtout d'y évoluer en toute sécurité et avec plaisir.

Je reste donc à l'écoute pour toute concertation participative .

Extraits du registre papier

Les Conseils citoyens de Roubaix ont fait une contribution
commune dans le cadre de la concertation du NPAU.

Vous trouverez cette contribution qui concerne tous les
quartiers concernés dans un document remis à
l'Hôtel de ville le vendredi 16 avril 2021.

gildHouM

Contribution de Christia CARCIER

à la concertation négociée NPAU.

Qui concerne le projet de quartier à l'horizon

Réunir à l'Hôtel de Ville le 16/4/2021

6 16^h30



- Je regrette qu'il y a furent de faire des malsons au coin des Bd de Hallan et de l'avenue de Verdun
d y a deux ans (peut-être) on m'a consulté sur ce terrain comme faire faire l'ordre du conseil citoyen --
il était question de faire pour enfant un aménagement avec un
personnellement j'avais exprimé le souhait d'équiper pour les enfants
de quatre personnes et pourvu que l'ensemble soit
le "clerc feutrem" prévu avenue Brâme et peut être à peu près exact?

André Hoepner
58 rue Juliette Dingo.

Je fais partie du 'Collectif Arbres Métropole', entant que membre, je voudrais savoir si il serait possible d'élargir la 'Sauvegarde' des arbres certains arbres sur la Friche située Bd de l'Albouse.

le friche n'est pas très arboré (vieux Arbres) et
Cend-ci sont utiles à la biodiversité, et au Paysage .
Urban = Connection à l'Environnement -
(Cette Friche était jadis de fleurs sauvages,
champêtres -) - Il y a déjà une grande part de
Biodiversité sur la Friche (Bd de Fauqu) à cause
de la Faune -
J'ais également membre du G.O.N de Lille -

Gdile KACZYNSKI
34/11 rue L. Blum / Paris 10^e

Avis des conseils citoyens roubaisiens



**CONTRIBUTION DES CONSEILS CITOYENS AU SUJET DU NPRU
DANS LES QUARTIERS DE ROUBAIX**



Document commun élaboré par les Conseils citoyens de Roubaix. Joint aux
registres papier disponibles le vendredi 16 avril 2021.

SOMMAIRE

Préambule

I – Remarques des Conseils citoyens quartier par quartier

1 – Trois-Ponts

2 – Pile

3 – Alma

4 – Épeule

II – Remarques générales sur le NPRU à Roubaix

1 – Aménagement et gestion de l'espace public

2 – Architecture et valorisation du patrimoine

3 – Résilience du tissu urbain face aux enjeux climatiques

4 – Relocations et suivi social des habitants

5 – Vie commerciale

III – Remarques générales sur la concertation

1 – Diagnostic

2 – Nos propositions

PRÉAMBULE :

Nos quartiers ont besoin d'être rénovés, voici une affirmation sur laquelle il y a un certain consensus. Le mal logement est un problème, le manque d'espaces verts est un problème, le manque de locaux associatifs est un problème, la suroccupation des sols aussi.

Le NPRU, accompagné des politiques étatique, régionale, départementale, métropolitaine et municipale, est censé participer à relever les quartiers populaires de Roubaix. Tout cela est tout à fait respectable en théorie. Néanmoins, nous nous interrogeons sur son impact social réel.

En effet, plusieurs programmes de renouvellement urbain, de rénovation urbaine, de réhabilitation, de requalification des quartiers anciens et dégradés sont intervenus dans les quartiers de Roubaix. De l'Alma-Gare depuis la fin des années 70 jusqu'au NPRU, les problèmes sociaux ont perduré : le chômage, la pauvreté, le manque de services publics, etc...

Sans être inutiles, ces projets ont parfois eu un impact positif sur l'habitat et d'autres ont entretenu le problème. Dans tous les cas, ils ont souvent engendré des souffrances, perdre sa maison, devoir quitter un logement dans lequel on a vécu des décennies est souvent un crève-cœur. Les projets doivent donc être discutés et mûrement réfléchis avec les habitants, et ne pas être le fruit des seules discussions et négociations entre élus et techniciens. Tout cela parce qu'évidemment, les vies des habitants des quartiers concernés seront impactées, entre ceux qui seront délogés et ceux qui devront vivre pendant des années dans un quartier-chantier.

Cette contribution, fruit des discussions de différents conseillers issus des cinq grands quartiers de la ville et ayant reçu mandat de leurs Conseils respectifs pour discuter du NPRU, vise à affirmer que les Conseils citoyens parlent d'une même voix en tant que corps intermédiaires travaillant main dans la main. Nous souhaitons être considérés pour ce que nous sommes, des membres d'un collectif citoyen et des habitants de cette ville, fiers de Roubaix et désireux de la changer en bien. Ainsi, nous affirmons notre légitimité à intervenir sur la question du NPRU. Nous estimons que notre parole doit être écoutée et souhaitons surtout que la parole des habitants soit réellement considérée et prise en compte. Ainsi, nos nombreuses remarques et propositions représentent notre avis sur le projet, mais notre principale revendication est et reste la mise en place d'une concertation réelle dans le cadre des projets du NPRU. Les habitants doivent avoir la possibilité de débattre collectivement, leurs avis ne doivent pas se cantonner à des sujets superficiels, ils doivent avoir la possibilité de co-construire les projets qui impacteront leurs conditions d'existence pendant des années, si ce n'est le reste de leur vie.

1 – Trois-Ponts

- **Nous saluons la démolition des Tours D et E qui pourrissent le quartier depuis des années du fait des très mauvaises conditions de vie de ses habitants ainsi que l'édification d'espaces verts et de jeux sur les terrains qu'elles occupent.**
- **Nous avons toutefois des réserves à exprimer quant à la démolition du foyer Adoma.** Nous estimons que les habitants de ce foyer doivent faire l'objet d'un accompagnement et que les réseaux de solidarité qu'ils ont pu tisser soient impérativement maintenus s'ils en expriment la demande. Étant donné les difficultés engendrées par une telle démarche et en cas d'impossibilité d'atteindre cet objectif avec l'offre de logements actuelle, nous souhaitons que les délogements n'interviennent pas avant la reconstitution de l'offre de logements adéquats à Roubaix ou ailleurs dans la Métropole, toujours selon le souhait des résidents.
- **Nous soutenons le verdissement de l'avenue Brame et l'aménagement transitoire de deux grandes parcelles du quartier.** Néanmoins, si l'aménagement de ces parcelles est transitoire, en attendant de nouveaux projets, nous souhaiterions que ces derniers soient d'utilité publique. **Nous proposons plutôt que l'un de ces projets soit une maison de la santé permettant de lutter contre le non recours aux actes de prévention, mais aussi de stimuler l'offre de soins médicaux.**
- **Nous accueillons très favorablement la création des équipements prévus,** notamment le pôle jeunesse à la rue d'Anzin et le pôle « famille » qui permettra une relocalisation du centre social.

2 – Pile

- Sur les réhabilitations, nous soutenons les démarches d'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants, mais nous sommes plus dubitatifs quant aux cas nécessitant le rachat des maisons et le délogement de leurs occupants. **Qu'est-ce qui peut justifier que certains habitants soient délogés et d'autres non ?**
- **L'extension de la place Faidherbe est une bonne chose, mais nous souhaitons que cette extension soit végétalisée et arborée.**
- **Sur l'îlot Guesde/Buisine, nous saluons le fait que certains aménagements, prévus initialement dans le PMRQAD soient maintenus pour être achevés.** Achevé et étendu pour le cas du parc de la Teinturerie. Nous insistons sur la nécessité de créer des îlots de fraîcheur conviviaux grâce à l'extension du parc.

- Sur l'îlot Casimir Périer, nous exprimons notre incompréhension quant aux délogements prévus, il y a certes des cas de maisons murées à démolir, notamment aux angles de la rue Casimir Périer, mais démolir toute la rue et expulser les habitants ne semble pas nécessaire. Enfin la placette située rue Lalande a plus un problème sécuritaire qu'un manque de végétation puisqu'il s'agit d'une place très arborée, mais ils agit surtout d'un coin de deal bien connu où l'impunité s'affiche sur les murs. Quant à la création d'un espace vert sur la rue Casimir Périer, elle n'est pas problématique tant qu'elle n'entrave pas le stationnement, cet îlot est saturé par les voitures et entraver le stationnement reviendrait à exporter cette pression ailleurs. **Quant aux requalifications de maisons prévues dans l'îlot, nous sommes pour les réhabilitations, mais contre les délogements subis.**

3 – Alma

- Le quadrilatère délimité par le boulevard des bâtisseurs, la rue Jean Bart, rue de la Guinguette et rue de France a été intégré au projet de l'Union et nous voyons apparaître depuis peu, via la presse, un projet qui n'a jamais été discuté avec les habitants, donc sans concertation.
- Actuellement, il est prévu que le foyer logement Fontenoy soit démolи sans reconstruction dans le territoire du quartier, **les résidents, leurs familles et les habitants du quartier demandent de geler la démolition du foyer ainsi que de relogement des résidents tant qu'un projet innovant d'habitat inclusif pour personnes âgées soit étudié et co-construit dans le quartier. Des appels à projet existent, et nous demandons à MEL et à la municipalité de Roubaix de s'en saisir. Et pour toute cette partie de la résidence et des logements sociaux, est-il vraiment nécessaire de les démolir, ce sont des logements spacieux et qui sont relativement récents (40 ans) avec une architecture innovante.**
- Nous sommes conscients que le maintien d'un maximum de logements peut remettre en cause la pérennité de certains projets, comme le complexe multi-sites, mais il pourrait être compensé par l'agrandissement des équipements existant déjà.
- Nous sommes attachés à la préservation de la vie commerciale à la rue de l'Alma et demandons donc à ce que les commerçants soient réellement concertés quant au sort de leur commerce. Il faut que les démolitions soient justifiées et que les commerçants puissent au moins maintenir leurs fonds de commerce dans le quartier.
- Nous nous questionnons sur la reconstruction d'une partie de l'école Blaise Pascal (restauration, salle de motricité....) alors que l'îlot Barbe d'Or sera entièrement démolи. Nous serons également vigilants au devenir de l'école Elsa Triolet qui tient une place importante dans le tissu urbain de l'Alma Gare
- Nous réclamons une expertise concernant les bâtiments HLM voués à la démolition afin de définir des solutions de réhabilitation adéquates.

- Nous nous interrogeons sur le sort des maisons (LMH) réparties dans l'habitat ancien et réhabilitées lors de la 1^{ère} rénovation urbaine dans les années 1980 et qui sont pour certaines inoccupées, seront-elles réhabilitées dans le cadre de cette opération NPRU ? Ce questionnement est également valable pour certains logements du parc Partenord qui se trouvent être inoccupés et dégradés.
- Nous demandons que tous les espaces transitoires soient transformés en îlot de fraîcheur arborés et convivial pour prévenir les changements climatiques et entretenus de façon régulière.

4 – Épeule

- Sur les démolitions, nous déplorons leur nombre, cela nous paraît trop élevé (comme pour les autres quartiers), d'autant que nous ne connaissons pas le nombre réel d'habitants souhaitant rester à Roubaix et dans le quartier. Réhabiliter les courées les moins dégradées nous semble donc plus intéressant, accompagné d'un suivi social et durable des habitants si cela est nécessaire. Les réhabilitations des îlots doivent limiter démolitions et délogements. De la même façon, nous plaidons pour que l'un des deux bâtiments du groupe Bell (celui adjacent au Couvent des Clarisses) soit maintenu et réhabilité.
- Nous ne soutenons pas la construction de l'extension de l'école Condorcet et du nouveau centre social sur le parking du Triangle. Nous proposons plutôt que les locaux de l'ancienne école Sainte Claire soient réhabilités et servent d'extension à l'école Condorcet et au centre social.
- Le Triangle est un supermarché important, ayant une place importante dans la vie sociale du quartier, nous plaidons pour son maintien.
- Nous soutenons la construction de logements sur le site Canifrance.
- Nous soutenons la construction d'une halle couverte située près du Colisée et du Couvent des Clarisses.
- Nous soutenons l'extension du parc du Brondeloire vers le Sud.
- Nous estimons que l'édification d'une place en lieu et place de l'îlot de la rue des Ogiers n'est pas bénéfique car cela n'ouvrira que partiellement le Couvent au quartier. En effet, il ne permettra que de voir le mur d'enceinte du Monastère qui est un haut mur aveugle et sans ornement. De plus, le Couvent était initialement pensé pour se fondre dans un espace urbain populaire, démolir des maisons et des commerces dans le but de faire une vitrine du quartier somme toute symbolique ne semble pas pertinent.

– Remarques générales sur le NPRU à Roubaix

– Aménagement et gestion de l'espace public

Les opérations de renouvellement urbain représentent des années de travaux et créent de nouveaux espaces publics dans les quartiers. Des espaces qui génèrent de nouveaux usages, des coûts d'entretien et de maintenance, parfois des problématiques dues à des abus d'usage. De surcroît, les travaux sont en eux-mêmes génératrices de désagréments qu'il faut maîtriser et tenter de solutionner, autant que faire se peut.

Nous demandons donc que dans chaque quartier concerné par le NPRU, les COPIL soient investis de la charge de s'assurer du suivi des problématiques de gestion de l'espace public, de sécurité (en discutant avec les acteurs compétents), de propreté, etc. Le COPIL formerait ainsi un véritable comité stratégique en plein cœur de la gestion opérationnelle des opérations de renouvellement urbain.

Nous demandons à ce que les nouveaux espaces verts prévus dans les projets du NPRU soient entretenus décemment, ce qui supposera sans doute un effort budgétaire en faveur du service des espaces verts.

Nous souhaitons qu'il y ait un véritable suivi de la gestion des aménagements de l'espace public. Nous pouvons citer l'exemple l'avenue de Verdun, totalement refaite dans le cadre de l'ANRU 1. Elle est confrontée à des problèmes comme l'absence de visibilité créée par les buissons installés le long des voies. De plus, si la vitesse est limitée à 30 km/h, il n'y a pas de ralentisseurs dans une avenue où les incivilités routières sont fréquentes et où déambulent de nombreux écoliers et collégiens. Il s'agit d'une voie structurante pour le quartier des Trois-Ponts et les travaux nécessaires à l'adaptation de cette voie ne sont pas lourds, ils permettraient de surcroît de prévenir de possibles accidents de la route. Nous estimons donc qu'il serait normal d'opérer un suivi qui permettrait tout au long du projet de renouvellement urbain et même un peu après d'évaluer les avantages des aménagements installés, mais aussi d'identifier et de résoudre leurs désavantages.

– Architecture et valorisation du patrimoine

Entre l'architecture particulière des bâtiments HLM de la rue Alma qui étaient censés représenter un renouveau et les maisons « 1930 » du Pile issues de l'histoire ouvrière de la ville, en passant par toutes les tranches de vie à la saveur douce-amères vécues par les habitants dans leurs logements, furent-ils les plus banals, les quartiers populaires, comme tous les autres, sont le siège de mémoires collective et individuelles. Ces mémoires construisent l'identité des quartiers et doivent être respectées. Il est également question d'esthétisme, d'intégration des bâtiments et des nouveaux aménagements dans l'environnement urbain, la beauté d'un quartier pouvant alimenter la fierté d'y vivre.

- Nous souhaitons donc que le champ d'application de la concertation s'étende jusqu'à la question de l'esthétique des bâtiments prévus dans les projets du NPRU. Ce sujet pourrait être abordé lors des réunions publiques, avec l'appui d'architectes, et être approuvés via des votations à l'instar de celles organisées pour les différentes éditions du budget participatif. Ce sujet est d'autant plus important que les nouveaux bâtiments de logements sociaux ont tendance à être standardisés, à ne plus avoir la personnalité que pouvaient avoir les tours ou les grandes barres HLM.
- Nous prônons le respect de la mémoire des habitants et du patrimoine du quartier. Pour cela, nous proposons que des ateliers mémoires soient organisés dans les quartiers et que des travaux artistiques puissent être co-réalisées pour valoriser le patrimoine démolî. Les milieux scolaires pourraient par exemple être mobilisés.

1 – Résilience du tissu urbain face aux enjeux climatiques

Il est souvent dit que les opérations de renouvellement urbain engagent les quartiers concernés pour la décennie à venir. Nous estimons néanmoins qu'au regard des montants engagés et de la dureté des conséquences du dérèglement climatique dans notre région et notre ville, il est nécessaire que les projets du NPRU organisent la résilience du territoire pour les décennies suivantes.

- Sur la performance énergétique des bâtiments, **nous nous attendons à ce que les bâtiments, nouveaux et réhabilités, soient plus performants en matière d'isolation**, et que cette performance fasse l'objet d'un suivi. Il serait de surcroît difficilement concevable que cette performance serve de prétexte à une augmentation de loyer.
- **Les arbres concernés par les chantiers doivent être préservés si leur abattage n'est pas nécessaire.** Les arbres étant extrêmement utiles en tant que régulateurs de température dans un contexte de dérèglement climatique, les nouveaux arbres plantés prenant des années pour rendre les mêmes services que les plus anciens. Cette nécessité doit être prise en compte pour cette question et souhaiterions que la charte de l'arbre soit mieux diffusée et connue, en vue de sensibiliser les populations et d'accompagner les acteurs privés construisant dans le cadre du NPRU. Nous pouvons par exemple citer le cas d'une friche située à l'angle de l'avenue de Verdun et du boulevard de Mulhouse, il y est prévu d'y construire des lotissements et un arbre présent sur cette parcelle est destiné à être abattu. Dans ce contexte, nous demandons que dans la mesure du possible, les arbres soient préservés et intégrés aux projets. **Nous demandons également que les abattages inévitables soient compensés.** Cela va sans doute de soi, mais nous souhaitons aussi que les espaces verts prévus dans le cadre des projets permettent d'étoffer le patrimoine arboré de notre ville et de créer des îlots de fraîcheur en ville.
- Sur la circulation, nous souhaitons que les mobilités douces soient promues dans les quartiers concernés par le NPRU. La marge de progression est en effet importante comme

en atteste le dernier baromètre des villes cyclables de la FUB, pointant la sécurité des cyclistes comme la principale faiblesse de la ville. Nous souhaitons donc que l'aménagement des rues et de l'espace public favorise la sécurité des cyclistes. Nous attendons également que l'offre en matière de stationnement des vélos soit soutenue. Cette transformation pourrait, par exemple, s'appuyer sur les ressorts de l'urbanisme tactique qui s'est considérablement développée dans le sillage de l'épidémie de Covid.

- Le secteur du bâtiment n'est pas réputé pour la faiblesse de son empreinte carbone, aussi, **nous souhaitons que les démolitions de grands ensembles qui ne sont pas nécessaires soient remplacées par des opérations de réhabilitation.**
- Les écoles pourraient devenir de véritables places publiques pour de grands événements publics et associatifs, sur les périodes qui ne sont pas dévolues aux activités scolaires. **En effet, les écoles pourraient devenir de véritables lieux de vie et de rencontre déjà équipés de sanitaires et de préaux en cas d'intempéries. Les écoles pourraient ainsi devenir des sortes de places de village.** Il serait également possible d'organiser des travaux pour adapter écoles au dérèglement climatique, en débituminant et en végétalisant les cours **par exemple.** Cette adaptation peut être le point de départ d'actions visant à bénéficier du label E3D.
- Le secteur du bâtiment est l'un des plus gros producteurs de déchets, les nombreuses démolitions engendreront naturellement des tonnes de déchets. **Les pilotes des programmes renouvellement urbain ont-il mené une réflexion sur le recyclage et la revalorisation de ces déchets ?** Démarche qui serait tout à fait cohérente avec la transition écologique et l'esprit du zéro-déchet promu par la ville. **Nous prônons également une réduction drastique du nombre de démolitions au profit de solutions alternatives, non seulement pour des raisons sociales, mais aussi pour rester cohérents avec l'idée de transition écologique,** car la meilleure pollution est celle que nous ne créons pas.

– Relocations et suivi social des habitants concernés

Les délogements et relogements sont notamment encadrés par la charte de relogement, elle accorde un certain nombre de droits qu'il faut connaître. Si nous ne doutons pas de la sincérité et de la bienveillance des agents chargés des relogements et de l'accompagnement social des habitants délogés, nous pensons qu'il faut garantir ces droits par l'information et donner aux habitants la possibilité de bénéficier de conseils venant d'acteurs indépendants.

Nous affirmons que le droit au retour des habitants dans leur quartier doit être garanti, en informant les habitants, mais aussi en mettant en œuvre des mécanismes permettant aux habitants délogés de pouvoir continuer à résider dans leur quartier le temps des travaux, comme des dispositifs de logements tiroirs par exemple.

Nous demandons à ce que les habitants délogés doivent pouvoir rester à Roubaix s'ils le souhaitent, c'est une question importante, notamment pour préserver les réseaux de

solidarité, l'offre de logements construits (en accession sociale, mais aussi des locations à loyer modéré de type PLAI et PLS, aussi appelés « logements très sociaux ») doit être adaptée à la demande créée par les démolitions et délogements. La mairie de Roubaix ne souhaite pas reconstruire des logements sociaux car elle estime qu'avec 35 % de logements sociaux dans la commune, elle n'a pas à en reconstruire de nouveaux. Nous sommes perplexes face à cette affirmation, d'une part, parce que la ville promeut la construction de logements sociaux de type PLUS (donc inaccessible aux plus précaires) sur plusieurs sites, dont l'ancienne fonderie Honoré à l'angle des rues Pierre de Roubaix et Lalande. Constructions qui vont à l'encontre des objectifs dépeints par les élus en réunion publique. Nous soupçonnons donc que cette politique ne vise qu'à tenter de cacher une relégation des ménages socialement fragiles, dans un contexte où l'offre de logements PLAI et PLS n'est pas répartie équitablement sur le territoire de la MEL. Cette absence de cohérence ne peut conduire qu'à une fragilisation des ménages concernés. De surcroît, lors du PMRQAD des difficultés ont été rencontrées en matière de construction de logements sociaux, cette situation était fâcheuse dans la mesure où des délogements et démolitions ont justement été faits pour permettre la construction de ces logements. Des moyens ont donc été investis, des personnes ont été délogées pour ne pas atteindre les objectifs fixés. C'est pour cela que nous proposons que, dans la mesure du possible, délogements et démolitions n'interviennent pas avant que les noms des constructeurs et les plans de construction n'aient été définis.

Nous déplorons le fait que les acteurs responsables des relogements ne pensent pas à proposer aux habitants d'être accompagnés par des associations de défense des locataires ou d'accès au droit. Les habitants doivent pouvoir demander à être accompagnés pour faire les choix les plus éclairés possibles et connaître leurs droits rattachés à la charte de relogement. Or, la mairie affirme ne pas être responsable des relogements tout en refusant par principe cette proposition. En effet, tous les habitants ne sont pas forcément sur un pied d'égalité face à un technicien, en matière d'instruction, ni en termes de réseaux (amicaux, familiaux ou associatifs par exemple), ni en termes de connaissance de leurs droits. Certains habitants ne maîtrisent même pas la langue française. On pourrait rétorquer qu'il y a des administrations, des veilles d'aide juridique et des associations qui peuvent aider, mais qu'en est-il des personnes concernées n'étant pas forcément au courant de leur existence ou qui sont trop isolées pour obtenir de l'aide ? Comment garantir l'égalité si les habitants ne sont pas informés et qu'ils ne peuvent donc pas exprimer une demande éclairée ? Dans des quartiers comme les Trois-Ponts, l'Épeule et l'Alma qui sont le théâtre d'interventions lourdes sur le parc social, il s'agit d'une préoccupation importante qui doit être prise en considération.

Les habitants délogés reçoivent successivement les offres de relogement, elles induisent une marge de risque pour eux, un refus étant définitif. **Nous estimons qu'il serait plus juste qu'ils reçoivent les 3 offres en même temps pour qu'ils fassent le choix le plus éclairé et libre possible.**

Les locataires concernés par les délogements sont souvent concernés par des problèmes de mal logement, leur choix dans leur relogement ne doit donc pas être contraint par leurs conditions de vie, nous pouvons citer l'exemple de la rangée de maisons de l'avenue Frasez qui n'avaient plus de chauffage en pleine vague de froid. Les bailleurs, privés et sociaux, ont des obligations légales vis-à-vis de leurs locataires, ils ne peuvent se prévaloir de la démolition future de leurs biens pour se soustraire à ces obligations, d'autant plus qu'ils seront indemnisés pour ces démolitions. M. Le premier adjoint du maire a dit en réunion publique que la ville serait vigilante sur ces questions, mais nous attendons des actes et un soutien réel envers les locataires.

Les propriétaires occupants concernés par les délogements à Roubaix ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête : auront-ils les moyens de se racheter un bien équivalent dans leur quartier ou ailleurs ? Si les élus présents en réunions publiques ont éludé cette question en arguant que les situations sont effectivement personnelles et donc différentes, nous affirmons que ce risque est possible et donc inacceptable. Ce risque est notamment corroboré par la faiblesse du marché immobilier dans certains secteurs concernés par le NPRU, comme le Pile. Ainsi, dans le cadre du PMRQAD, plusieurs propriétaires sont devenus des locataires. Un tel déclassement social est inadmissible lorsqu'il est subi de cette manière. Le renouvellement urbain est censé lutter contre le mal logement et non concourir à la paupérisation des habitants du quartier. Par conséquent, dans la mesure où des précédents existent, nous estimons que le prix de rachat des maisons doit être équitable et permettre à minima aux personnes concernées de se reloger dans leur quartier. Nous proposons aussi que des « opérations blanches », c'est-à-dire des programmes d'échange de maisons sur le modèle de ce qui a été mis en place durant le PMRQAD, soient proposées aux propriétaires concernés par les délogements.

Évidemment, si nous comprenons totalement que les informations personnelles des habitants concernées par les délogements doivent rester secrètes, nous nous attendons néanmoins à ce qu'il y ait une transparence sur certaines statistiques. Par exemple, celles concernant le nombre de personnes et de ménages à déloger, ou les résultats de l'enquête concernant le nombre de personnes et de ménages ayant exprimé leur souhait de rester à Roubaix.

Nous souhaitons participer à la commission de relogement, afin d'améliorer l'accompagnement des futurs locataires. Comme cela a pu se faire dans des opérations de rénovation urbaine antérieures.

– Vie commerciale

En ville, le débat autour de la vie commerciale tourne souvent autour de quelques grands axes et pôles commerciaux comme l'avenue Jean Lebas, l'Espace Grand Rue ou Mac Arthur Glen. Toutefois, les commerces jouent un rôle essentiel dans les quartiers, tant du point de vue du

maintien du lien social que de l'économie de subsistance. Elle doit être préservée et développée, ainsi le NPRU ne doit pas concourir au déclin du commerce dans les quartiers populaires.

Nous souhaitons que les commerçants éventuellement concernés par les démolitions puissent rester dans le quartier ou à Roubaix s'ils en expriment la demande. Ainsi aucun local commercial ne doit être démolí avant que d'autres fonds de commerce, disponibles de suite, ne soient proposés aux commerçants. Cette remarque reste valable si la relocalisation des commerçants nécessite d'aménager de nouveaux fonds de commerce.

Un suivi de la vie commerciale dans les quartiers doit être mis en place pour estimer l'impact des projets de renouvellement urbain sur le dynamisme commercial.

La vie commerciale doit être développée, ainsi, une politique spécifique doit être menée pour encourager la création de nouveaux commerces de proximité.

– Remarques générales sur la concertation

– Diagnostic

La concertation n'est pas un accessoire censé donner un vague côté « démocratique » aux projets de renouvellement urbain, il s'agit d'une étape essentielle à la bonne marche du projet. En effet, transformer un quartier sans le connaître ne va pas de soi, il s'agit même d'une entreprise vouée à l'échec. De surcroît, la concertation est une obligation réglementaire encadrée par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. L'ANRU encadre également les projets NRPUs dans le cadre de son règlement relatif au PNru qui a été approuvé par un arrêté ministériel du 17 décembre 2020. Effectivement, ce règlement dispose dans sa section 1.3 relative à la participation des habitants, que ces derniers et usagers du quartier concernés par le programme de renouvellement urbain soient parties prenantes du projet, et ce à toutes ses étapes, ce qui inclut la période de conception. Il s'agirait plus concrètement d'informer les personnes concernées, de recueillir leurs avis, de répondre à leurs éventuelles interrogations et d'améliorer le projet.

Dans le cas d'espèce des projets NRPUs roubaisiens, nous avons des observations au sujet du processus de concertation qui tendent à démontrer que ces objectifs ne sont pas atteints. Observations que l'on peut diviser en plusieurs domaines pour évaluer concrètement la concertation : l'information, le format de la concertation, la cohérence de la méthode.

– Au sujet de l'information

Les décisions prises par la ville et la MEL au sujet des projets NRPUs ne font pas toujours l'objet d'une information préalable des Conseils citoyens. Par exemple, les conseillers des quartiers Est ont été mis devant le fait accompli en apprenant l'intégration du Pile, puis la

validation du projet du Pile par voie de presse et non par les pilotes de la rénovation. Pourtant, un conseiller citoyen de l'Est avait, plusieurs fois, interpellé et relancé les services de la ville par maillot lors du confinement de novembre pour obtenir des informations sur le projet du Pile.

Autre exemple, dans les quartiers Nord, nous pouvons citer le cas du foyer de personnes âgées Fontenoy géré par le CCAS qui devait être reconstruit, mais qui ne le sera finalement pas.

Les réunions publiques organisées tout au long du mois de mars et au début du mois d'avril ont bénéficié du service minimum en termes d'information des habitants. En somme, des tracts dans les boîtes aux lettres, la mise à contribution de Roubaix XL et le relai opéré par la presse locale. Interrogé en réunion publique sur la question de l'information et le constat que bien des habitants, parmi les premiers concernés, n'étaient pas informés de la tenue des réunions, un élu a répondu qu'il n'allait pas faire de porte-à-porte non plus... Sans lui en demander autant, le fait que les services responsables n'aient pas pris les mesures, comme du porte-à-porte, pose légitimement question. Le résultat de cette situation est dommageable, si on peut compter sur un nombre de participants aux réunions publiques allant de 50 à 85 (sur des quartiers comptant des milliers d'habitants), le nombre réels d'habitants des quartiers concernés tournait entre 20 et 30, une fois les élus, les techniciens et les habitants d'autres quartiers soustraits des effectifs. **L'information est la pierre angulaire d'une concertation réussie, si l'échec de l'information est constatée, on se doit de réagir et de trouver des solutions.**

Les dossiers des différents projets sont difficilement accessibles, la fracture numérique rend l'accès à la plateforme métropolitaine impossible pour de nombreuses personnes. Il existe cependant des dossiers papier dans les mairies de quartier et les locaux de comités de quartier. Cependant, il est compliqué d'accéder à l'information, les panneaux qui parlent des projets sont discrets, parfois pas mis en valeur, il est difficile d'obtenir une copie des dossiers qui devaient initialement n'être consultables que sur place. Enfin, les mairies des quartiers Ouest et Nord sont fermées jusqu'au 2 mai, ce qui complique les choses. **En somme, l'information est disponible, mais de fait difficile d'accès.**

– Au sujet du format de la concertation

Nous comprenons parfaitement le fait qu'il faille adapter la concertation en raison de la situation sanitaire, nous déplorons néanmoins le fait que les conditions pour accéder aux réunions sont compliquées. Au-delà du fait d'avoir une connexion internet, il faut s'inscrire sur la plateforme métropolitaine en ligne, il faut parfois s'inscrire 2 fois pour avoir le lien d'entrée, puis télécharger une application particulière. **Les obstacles techniques sont donc multiples et de nature à affecter la participation du fait de l'illectronisme.**

Nous avons beaucoup de mal à comprendre le but réel des réunions publiques, il s'agit des réunions dites de concertation, mais il s'agissait surtout d'information. Cette dernière

est néanmoins couplée avec un registre public de remarques, d'interrogation, etc. Toutefois, aucune garantie n'est donnée en matière de prise en compte de ces contributions et d'amendement du projet. **Les espaces offerts aux habitants pour débattre collectivement du contenu du projet sont donc inexistant.**

– Au sujet de la cohérence globale de la méthode de concertation

Il y a une contradiction claire de la ville quant à la question des corps intermédiaires. La ville souhaite une relation directe avec les habitants dans le cadre de la concertation et refuse que des collectifs se fassent les « porte-parole des habitants ». Néanmoins, nous estimons que cette justification élude le fond de la question. En effet, les collectifs peuvent s'exprimer sur des sujets globaux et ne sont pas des personnes hors-sol, il s'agit d'habitants, que se passerait-il si un collectif de locataires se formaient dans une résidence vouée à la démolition ? Les pilotes de la rénovation balayeraient leur parole d'un revers de la main ? De plus, **en tant que représentants des Conseils, nous sommes membres de corps intermédiaires indépendants, reconnus par la loi, pensés pour favoriser la participation des habitants dans la politique de la ville et dont le rôle dans le cadre de la rénovation urbaine est reconnu. Desurcroît, contrairement à ce qu'affirme M. le premier adjoint du maire de Roubaix en réunion publique, les corps intermédiaires ne font perdre de temps à personne.** Demander plus de démocratie et de réflexion, ce n'est pas perdre de temps, c'est prévenir le risque de prendre de mauvaises décisions que seuls les habitants des quartiers finiront par subir. **Il reste à rappeler que les délais contraints de la concertation sont largement dus aux retards pris dans la conception et l'instruction du dossier NPRU, des retards qui ne sont pas dus à l'action des corps intermédiaires.** Ainsi, nous ne sommes pas censés être une courroie de transmission des pilotes de la rénovation, mais des relais de la parole des habitants favorisant la mise en valeur de leur expertise d'usage. **Nous sommes également surpris de la sélectivité de la ville quant à la reconnaissance des corps intermédiaires, dans cet esprit, nous pouvons citer l'exemple des « Voisins Malins ».**

Nous ne comprenons pas la cohérence de la démarche au Pile, d'un côté, l'Eluroubaisien en charge de l'urbanisme reconnaît qu'il n'y a pas de concertation dans la presse et durant la réunion publique consacrée aux quartiers Est devant les acteurs du quartier. Dans une réunion consacrée à l'Alma, il affirme qu'il n'y a « jamais eu autant de concertation au Pile ». **Or quel est le but de la démarche de concertation au Pile, si toutes les décisions ont été prises avant même que les habitants et acteurs du quartier aient été consultés ?** Nous pensons donc que la démarche ne vise qu'à respecter l'obligation de concertation réglementaire. Cette réflexion peut tout à fait s'appliquer aux autres quartiers dans la mesure où la concertation à l'Alma, l'Épeule et les Trois-Ponts s'est limitée à des exposés sans réelle possibilité d'amendement. Nous déplorons le fait que, même dans les meilleures conditions, les projets ne prévoient finalement qu'une concertation à la marge, sur quelques espaces, quelques infrastructures prédefinies, quelques terrains de jeu ou espaces verts à propos de l'usage qui sera fait ou leur aménagement.

Nous ne comprenons pas non plus le cloisonnement des discussions. En effet, les commerçants participent à des réunions distinctes des autres réunions publiques. Des réunions où les conseillers citoyens ne sont pas admis, alors même que les commerçants peuvent faire partie du Conseil en tant qu'habitants ou en tant qu'acteurs des quartiers en leur qualité de commerçants. De plus, la vie économique dans les QPV étant une part essentielle de la politique de la ville et que les Conseils citoyens sont une des parties prenantes de la politique de la ville, nous avons du mal à comprendre pourquoi nous sommes exclus de ces réunions. De plus, comment garantir une concertation cohérente en menant deux concertations parallèles séparant des sujets distincts, mais interdépendants, les commerçants de proximité jouant leur rôle dans l'économie de subsistance des quartiers et en matière de lien social ?

Nous estimons que la durée de cette première période de concertation est trop courte : un mois et demi. Cette durée accompagnée de la crise sanitaire et de la multitude de réunions publiques ont rendu difficile l'organisation de temps de réflexion collective entre habitants. Donc, nous comprenons les contraintes de temps, mais nous avons besoin du temps de respiration et de réflexion nécessaire à la construction d'une contribution commune.

– Nos propositions

Nous avons plusieurs propositions de nature à améliorer la méthode d'information et de concertation, afin que la suite du processus se fasse dans un esprit d'équité, d'inclusion et de respect. C'est ainsi que nous pourrons tous mettre en œuvre une véritable co-construction.

- **Nous demandons une meilleure transparence sur les prises de décisions**, transparence d'autant plus nécessaire que les Conseils citoyens doivent être impliqués dans le Comité de Pilotage des projets de renouvellement urbain. La transparence et l'accès à l'information doit donc très nettement s'améliorer.
- **En matière d'information, nous estimons qu'il est nécessaire de déployer des moyens pour informer correctement les habitants.** Il peut s'agir de panneaux d'affichage (par exemple, en déployant ceux utilisés durant les élections), des campagnes d'affichage similaires à celles menées pour les enquêtes de DUP ou d'affichage publicitaire, du porte-à-porte, de la publicité sur les réseaux sociaux, la mobilisation des milieux scolaires et des centres sociaux.
- **Pour l'accès aux dossiers et registres**, il est malheureusement difficile de pallier les problématiques dues à la fracture numérique sur notre territoire, surtout en cette période de crise sanitaire. Toutefois, l'accès aux ressources dites « matérielles » : panneaux explicatifs et dossiers papier doit être garanti. **C'est pour cela qu'il est urgent de mettre en**

place des maisons du projet, des lieux ressources dans les quartiers pour pouvoir s'informer sur le contenu des projets avec des panneaux mis en valeur correctement, des dossiers mis en évidence pouvant être copiés pour pouvoir les lire chez soi à tête reposée, et des maquettes des différents projets pour pouvoir se projeter plus concrètement. **Actuellement, il semble que la maison du projet du Pile soit mise à contribution pour les Trois-Ponts et le Pile, il serait de bon ton qu'une antenne soit accessible en Maison des services dans les Trois-Ponts. L'Alma et L'Épeule n'ont pas de maison du projet et nous considérons que ce lieu est indispensable.**

- **Le dispositif technique des réunions publiques favorise la non-participation des habitants**, il doit être simplifié avec l'utilisation d'un autre logiciel, plus répandu. Il est par exemple possible de recourir à l'application Jitsi, déjà utilisée par l'administration municipale, ou zoom. Nous pouvons compléter cela par des lives sur les réseaux sociaux comme Facebook, moyen déjà utilisé pour rendre public les séances du Conseil municipal de Roubaix.
- **Nous appelons les pilotes de la rénovation à ouvrir au débat la question du renouvellement urbain et à ne pas limiter les prochaines phases de concertation sur quelques sujets seulement.** Nous demandons également à ce que les habitants puissent se prononcer sur les projets via des **référendum locaux**, comme cela a pu être fait dans le quartier de Carihem sur le projet de transformation de son parc.
- **Sur la question des corps intermédiaires, nous appelons la ville et les élus responsables à changer de position.** Nous ne goûtons guère certaines « taquineries » sous-entendant que les corps intermédiaires, c'est-à-dire nous et d'autres, feraient perdre du temps, nous ne faisons perdre de temps à personne et nous prenons ces prises de parole comme des vexations. **Nous exigeons donc l'écoute, mais aussi des moyens pour pouvoir animer une autre concertation, plus proche des habitants, non pas pour s'opposer au projet, chose qui peut aisément être faite devant les tribunaux via de simples recours juridiques, mais bien pour enrichir le projet.** Nous proposons donc cela dans un **esprit de compromis**. Les moyens de l'Association d'appui des Conseils citoyens (support juridique des Conseils) se limitent aux quelques milliers d'euros de sa trésorerie, ce qui n'est même pas suffisant pour bénéficier d'un salarié à temps plein, nécessaire pour mener nos activités ordinaires de façon autonome. Or le cadre de référence des Conseils citoyens cite bel et bien le fait que nous pouvons faire appel à des appuis techniques (comme des conseillers en architecture et en urbanisme) dans le cadre de nos activités, toutefois, ce droit n'a aucun sens si nous n'avons pas les moyens d'y recourir.
- **Enfin nous exigeons la fin du cloisonnement des réunions.** Il est normal que la parole des commerçants, des associations de commerçants et des entreprises soit prise en compte, notamment au niveau individuel. Les habitants doivent aussi avoir leur mot à dire sur l'organisation du commerce, notamment l'organisation des marchés. Cette démarche est importante, non seulement d'un point de vue démocratique, mais aussi pour que l'adaptation des marchés aux travaux n'entraîne pas une baisse incontrôlable de la

BILAN DE LA CONCERTATION PREAMBLE QUARTIER DES TROIS PONTS ROUBAIX

fréquentation de ces marchés. De surcroît, le cloisonnement est une chose, le fait que ces réunions se déroulent de facto à huis clos en est une autre, plus dommageable encore pour les raisons citées dans notre diagnostic, ces réunions se doivent donc d'être ouvertes, notamment aux conseillers citoyens des quartiers concernés.

Afin qu'une co-construction intégrant les corps intermédiaires soit mise en œuvre dans un esprit de respect et d'équité, **nous proposons aux pilotes de la rénovation que nous mettions tous sur pied un véritable pacte de confiance, un partenariat qui serait techniquement formalisé.**

ANNEXES

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE -

ROUBAIX -

NPRU - QUARTIERS EST - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la politique de la ville en souhaitant une MEL solidaire et citoyenne par un dialogue renforcé avec les citoyens. Aussi la MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage du NPRU, qui concerne le secteur des quartiers Est à Roubaix.

En accord avec la Ville de Roubaix et compte tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les usagers, et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet d'aménagement, des modalités spécifiques de concertation préalable sont proposées.

I. Contexte

De part sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit désormais le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, deuxième ville de la Métropole Européenne de Lille, est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre du NPNRU, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Roubaix mènent des études urbaines en vue de la définir un projet d'aménagement (désenclavement, reconfiguration urbaine, nouveaux équipements et/ou programme,...) à l'échelle des quartiers Est de Roubaix.

En parallèle, le projet de mandat du Président Damien CASTELAIN pose l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire. Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de la co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur une méthodologie

opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU des quartiers Est de Roubaix.

II. Les objectifs poursuivis

La Ville de Roubaix pose aujourd'hui le constat d'une situation de décroissance vécue et souhaite s'engager dans une stratégie de retour de croissance à terme, par une action en rupture avec les modèles de développement classiques en agissant prioritairement sur l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et un développement économique porteur d'emploi. Cet enjeu stratégique, auquel participe la démarche NPNRU, constituera un enjeu structurel des études urbaines et du projet de renouvellement urbain. Il s'agira, premier lieu, de traiter les dysfonctionnements urbains et sociaux du quartier (friches, locaux vacants, logements vacants, espaces sans gestion, sous-utilisés, saturés et dégradés) et de s'orienter dorénavant vers une démarche d'urbanisme plus durable faisant la promotion des déplacements doux, de constructions à échelle humaine et performantes et d'espaces publics de qualité.

Le secteur (quartiers Est - Roubaix) d'une superficie de 97 hectares, est à l'articulation des quartiers Nord et Est de la ville de Roubaix, il se trouve en partie Est en limite de la commune de Wattrelos. Il reprend une partie du quartier du Pile ainsi qu'une partie du quartier de l'Entrepont. Il est bordé sur sa partie Ouest par la rue Pierre de Roubaix axe historique de la Ville et dans sa partie Sud par le boulevard de Mulhouse qui marque la séparation avec le quartier d'habitat social des Trois Ponts. Enfin, il est traversé dans sa partie Nord par le canal de Roubaix.

Deux parties contrastées composent le périmètre de réflexion. La partie Nord d'une superficie de 50 hectares, se caractérise par de grands îlots à dominante économique ou de friches, avec toutefois quelques logements collectifs, notamment sociaux, récents et la présence plus ténue, de logements anciens, souvent en petits immeubles et maisons de villes. Ces logements sont souvent très dégradés et accueillent une population paupérisée. Ce secteur est également marqué par l'implantation du siège d'OVH, troisième hébergeur mondial internet, dont le développement est rapide et les besoins notamment fonciers sont croissants. D'autres activités économiques sont présentes posant la question de l'articulation des fonctions économiques, entre elles, avec une infrastructure et un espace public à vocation de loisir (berges et canal de Roubaix), et du logement à intégrer dans les réflexions pour répondre aux besoins des populations et des salariés.

La partie Sud d'une superficie de 14 hectares est composée majoritairement d'habitat privé ancien dégradé. Cet parc d'habitat dense concentre des problématiques de vétusté, de vacance et d'indignité. Il est occupé par une population aux revenus modestes et dont le taux de propriété occupante est de l'ordre de 50 %. C'est dans cette partie que se trouve également le périmètre retenu au Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PMRQAD)

En conséquence d'un faible pouvoir d'achat, le commerce de quartier a déserté peu à peu les axes historiques de desserte donnant lieu à une transformation des vitrines en rez-de-chaussée en habitations qui dénaturent les façades. Par ailleurs, la fonction commerciale s'est transformée et s'est adaptée aux nouveaux modes de consommation et à la précarité des ménages. Il reste à ce jour peu de commerces de proximité.

La spécificité du secteur réside dans le fait que les phénomènes de pauvreté et d'exclusion se rencontrent donc essentiellement au sein d'un parc d'habitat privé diffus, vétuste, mal entretenu, voire inadapté, même si certains programmes d'habitat social, intégrés au sein des quartiers anciens ont permis une amorce de retournement d'image.

De manière générale les quartiers anciens de la Ville ont assuré une fonction de « sas d'entrée » par le biais du parc locatif privé dégradé dans la ville pour toute une frange de population confrontée à de lourdes difficultés sociales : primo-arrivants sur le territoire national, ménages confrontés à des difficultés pour l'accès au logement social sur l'aire métropolitaine.

Ces réflexions ont amené la Métropole Européenne de Lille et la commune à s'interroger sur la mise en œuvre d'un projet de requalification de ces quartiers.

III. Modalités de la concertation

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix. Cette démarche a permis de réaliser des réunions publiques et ateliers en vue de mieux cerner les enjeux du secteur en amont des premières propositions d'aménagement. Ces étapes de communication et de concertation pourront être valorisées dans le bilan de concertation.

A ce stade de conception du projet d'aménagement, et en continuité des démarches engagées consistant à cerner les enjeux locaux, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but de présenter au public les objectifs et enjeux de l'opération et de l'associer à son élaboration. A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

Les modalités de concertation s'inscrivent dans la mise en œuvre et/ou la continuité de la délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017. Elles comprennent :

-
- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis au siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, via le site internet de la Métropole : lillemetropole.fr, à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.
 - L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles.
 - Au moins une réunion publique permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées.
 - Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

Au terme de la concertation, un bilan de la concertation sera établi par délibération métropolitaine .

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De poursuivre les objectifs exposés ci-dessus ;
- 2) D'adopter les modalités de concertation préalable, telles que définies ci-dessus conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la concertation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 12/04/2019

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 12/04/2019



Délibération DU CONSEIL

*SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION - ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMENAGEMENT DES TERRITOIRES -
INGENIERIE JURIDIQUE DES TERRITOIRES*

**DELIBERATION CADRE - MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC EN PERIODE DE CRISE
SANITAIRE**

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le public dispose de différentes procédures dédiées à sa libre contribution aux décisions publiques. Il s'agit notamment des temps de concertation, d'enquêtes publiques, ou de consultations prévues par les codes de l'urbanisme ou de l'environnement notamment. Ces étapes de participation du public sont un droit que doit leur garantir l'autorité en charge de décider. Si leurs modalités relèvent en premier lieu du strict respect de la législation en vigueur, elles découlent également des engagements pris par l'autorité qui entend les organiser.

I. Rappel du contexte

Le 16 octobre 2020, M. le Préfet des Hauts de France est intervenu au-devant du Conseil métropolitain l'alertant de la dégradation des conditions sanitaires sur le territoire de la MEL. Depuis, cette dégradation n'a cessé de s'accentuer, faisant de la métropole l'un des territoires les plus touchés à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la poursuite des projets portés par la MEL, qu'il s'agisse d'opérations d'aménagement, de projets de rénovation urbaine, d'élaboration ou de révision de ses schémas, plans ou programmes structurants en termes d'action publique locale (PLU, PDM, PLH...), les habitants sont associés à l'occasion de concertations, d'enquêtes publiques et d'autres procédures de consultation.

Si l'état d'urgence sanitaire déployé en début d'année 2020 avait suspendu l'ensemble de ces démarches, freinant par là-même les projets qui en dépendaient, cette période fut également propice à tester de nouvelles conditions de consultation et de participation du public, notamment par voie électronique.

Pour éviter que l'état d'urgence sanitaire reconduit en cette fin d'année 2020 et pour le début d'année 2021 ne suspende une seconde fois la poursuite des projets, et pour éviter d'exposer les métropolitains à davantage de risques de contamination, il convient de fixer les conditions complémentaires de la participation du public en cette période, afin d'allier sécurité sanitaire des participants et sécurité juridique des procédures et des projets.

II. Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de compléter les dispositifs de participation du public prévus dans le cadre des concertations qu'engage la MEL sur son territoire, et d'encadrer les conditions présidant à la tenue de réunions publiques qu'elle organise.

Délibération DU CONSEIL

Ces mesures complètent les dispositifs de participation prévus avant que ne s'aggrave la situation sanitaire, et s'appliquent au moins pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.

En matière de concertation :

Les concertations menées par la MEL en matière d'aménagement ou d'urbanisme sont organisées selon des modalités définies par le Conseil métropolitain. N'ayant pu anticiper ni les conditions sanitaires actuelles, ni les mesures gouvernementales prises en conséquence, des réunions publiques ou des ateliers ont été prévus sur de nombreux projets afin d'assurer des temps d'échange et de dialogue avec les habitants.

Or, en droit, si ces évènements ne pouvaient se tenir, la concertation ne pourrait être réputée réalisée, ses modalités n'ayant pu être totalement mises en œuvre.

Pour éviter cet écueil, et pour garantir au public son droit de participer aux débats et à la décision malgré le renforcement des mesures sanitaires, le Conseil décide d'aménager les modalités de participation du public prévues ou à prévoir comme suit :

- les ateliers et réunions publics prévus ou à prévoir à l'occasion des concertations engagées par la MEL peuvent se tenir dès lors que le strict respect des mesures sanitaires peut être garanti, notamment : port du masque obligatoire, jauge de participants limitée, participation sur inscription préalable, distanciation entre les individus, libre accès aux distributeurs de gel hydro alcoolique, recueil des identités et coordonnées des personnes présentes.
- les ateliers et réunions publics prévus ou à prévoir à l'occasion des concertations engagées par la MEL seront déployés à distance. Une méthodologie de projet adaptée sera mise en œuvre afin de disposer d'un format ainsi que d'un déroulé pertinent au regard des outils de visioconférence dont dispose la MEL. L'ensemble des canaux de communication dont dispose la MEL (site internet, réseaux sociaux, plateforme de la participation citoyenne) pourront-être mobilisés afin de porter à la connaissance des habitants/usagers/citoyens du territoire métropolitain la tenue de ces séquences participative. Le recueil d'un avis argumenté sera privilégié afin que l'ensemble des contributions puissent être enregistrées et inscrites au bilan de la concertation.

Dans l'hypothèse d'un durcissement des mesures sanitaires par le Gouvernement, ou si les taux d'incidence du virus SARS-CoV-2 devaient s'aggraver localement, les évènements et réunions publics seront exclusivement organisés à distance. Le Conseil de la métropole autorise ainsi le Président à décider d'annuler tout rassemblement de public, d'initiative métropolitaine, s'il le pense nécessaire, et de ne maintenir ces réunions que par voie dématérialisée.

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE QUARTIER DE L'ALMA ROUBAIX

- les évènements, réunions publique, ateliers, et toute autre forme de dispositif prévu ou à prévoir pourront être tenus à distance à partir des outils mobilisables par les communes et leurs services. Les contributions et avis formulés devront être transmis aux services métropolitains afin d'en garantir le traitement.

La bonne information du public doit a minima être assurée par la voie d'une communication dans un ou plusieurs journaux locaux, sur le site Internet de la MEL et des communes concernées par les projets, sur les réseaux sociaux de la MEL. A l'échelle des communes ou quartiers concernés, un boîtier à domicile peut être organisé. Toute annulation de réunion publique fait l'objet d'une information individuelle auprès des personnes inscrites à l'évènement, renvoyant au site Internet accueillant la réunion.

En matière d'enquête publique :

À l'occasion des enquêtes publiques qu'organise la MEL sur le territoire, le commissaire enquêteur chargé de les mener peut solliciter l'organisation de réunions publiques d'information et d'échange.

Toute réunion publique organisée à la demande du commissaire enquêteur sera tenue dans les conditions reprises ci-dessus.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter l'ensemble des mesures décrites ci-dessus à l'occasion des temps de participation du public prévus ou à prévoir ;
- 2) D'autoriser M. le Président de la MEL à annuler toute réunion de public organisée à l'occasion de concertations prévues ou à prévoir s'il l'estime nécessaire au regard de l'évolution de la crise sanitaire à l'échelle du territoire, et de ne maintenir ces réunions que par voie dématérialisée.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 23/12/2020

